

LE CAPUCIN BAVARD

N° 84 JUIN 2009

Douze années au service des curistes

C'est en 1997 que tout débute. En cure au Mont-Dore, Jean-Pierre Grouzard et d'autres curistes tout aussi déterminés à défendre les intérêts de ceux venant se soigner aux eaux bienfaitrices qui font la richesse de la station depuis 2000 ans décident de se regrouper en association loi 1901. Ainsi est créée l'Association des Fidèles Amis Curistes du Mont-Dore, présidée par Jean-Pierre Grouzard laquelle regroupe, dès la première année, plusieurs centaines d'adhérents : curistes mais aussi professionnels locaux (commerçants, artisans, hôteliers, loueurs...). Unique en France, elle s'active au mieux à améliorer les rapports, parfois tendus entre les malades, les médecins indépendants et la Chaîne Thermale du Soleil, gérante des thermes. Son action déterminatrice accumule les succès et lui vaut rapidement l'intérêt des médias régionaux et nationaux ainsi, et surtout, par le bouche à oreille, la sympathie de curistes d'autres stations de l'hexagone.

C'est cette bienveillance extérieure au Mont-Dore qui décide les membres de l'AFCAMD de donner une impulsion nationale à leur association. Dans ce but, celle-ci se voit succéder par la Fédération Française des Curistes Médicalisés, fondée au Mont-Dore comme la précédente. Avec, à sa tête, toujours le charismatique et énergique Jean-Pierre Grouzard, cette dernière reçoit bientôt l'agrément du Ministère de la Santé.

Toutes aussi vigilantes et à l'écoute de ses adhérents telles qu'au premier jour, la FFCM et sa petite

sœur peuvent s'enorgueillir de nombreux résultats positifs. Petit bilan:

- **1997** : l'association réussit à amener la Chaîne Thermale du Soleil à entendre les curistes sur les temps de soins et l'indépendance des médecins.
- **1999** : le retrait de la prise en charge des injections de gaz en rhumatologie est annulé ce qui représente chaque année une économie de près de 140 € par malade.
- **2000** : Fondation de la FFCM. Celle-ci fait échec à la tentative de payer aux curistes les pipettes après la pause thérapeutique ordonnée par le médecin ainsi que le paiement à titre de suppléments des soins collectifs qui dépassent la durée minimale de soins (nouvelle économie de 180 € environ).

- **2001** : La FFCM intervient contre l'aiguillage des habitués du Mont-Dore vers d'autres stations (ou vice-versa) sous prétexte de rentabilité.
- **2002** : l'action de la Fédération amène les thermes à reconnaître que les réservations ne sont pas obligatoires. Dans le cadre de la journée de l'asthme, une action est proposée au Mont-Dore et, à sa voisine, la Bourboule.
- **2003** : une intervention est faite pour remédier au manque de kinésithérapeutes dans plusieurs stations.
- **2004** : participation à la campagne pour le maintien sur la liste des soins pris en charge par la SS des injections de gaz en rhumatologie et les douches pharyngiennes en ORL.

- **2005** : première réussite collective contre la taxe de 10 € au titre de prétendus « frais de dossier » (plusieurs centaines de curistes ayant réservé leur cure en 2005 dès 2004 se voient remboursés ou dispensés).
- **2006** : suppression des frais de dossier au niveau national.
- **2007** : interventions multiples dans le cadre des discussions sur la nouvelle Convention Thermale ou le point de vue de FFCM est particulièrement écouté.
- **2008** : actions contre le projet de baisse du taux de remboursement des cures de 65% à 35 %.

(FFCM: 2, rue des frères Rodriguez-72700 ALLONNES; tél: 02 43 21 65 78 ou 06 83 27 22 80. site: ffcmlibertysurf.fr



Une partie du bureau de la FFCM
- Bernard Le Cloarec (vice-président).
- Jean-Pierre Grouzard (président).
- Sylvain MUSSET (secrétaire).
- Jean-Pierre DAREES (contrôleur des comptes).
- M. Louise MUSSET (membre)
- Claude LEBEAU (vice-président)
- Micheline DAUNAS (membre).